

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL

MAIRIE DU LAVANDOU

ARRONDISSEMENT

DE TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 3

Pouvoirs : 1

Votants : 3 + 1 pouvoir

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, M. Patrick LESAGE et M. Jean-Paul JULIEN

Pouvoir : M. Jean PLENAT à M. Jean-Paul JULIEN

Secrétaire de séance : M. Patrick LESAGE

Date de convocation : 23 mars 2023

N° délibération : 2023-05

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat d'exploitation et un solde d'exécution d'investissement excédentaires. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, il y a lieu, après vote du compte administratif, d'affecter selon des règles précises le résultat au budget primitif 2023.

Il est proposé d'affecter le résultat 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- *A la ligne budgétaire R.1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 121 425,30 €*

Le solde positif d'investissement, d'un montant de 588 801,48 € sera reporté en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

*Le Conseil Syndical
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE avec 4 voix pour*

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2022 telle que proposée ci-dessus.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance

Monsieur Patrick LESAGE

Date de publication :



Le Président,

Monsieur Gil BERNARDI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.